

A

nnexe II

RÈGLEMENT ET GRILLE D'EXAMEN

BTS ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilitée. Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U.1	2	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E2 Langue vivante étrangère	U.2	2	orale	20 min*	CCF 2 situations d'évaluation		orale	20 min*
E3 Sciences appliquées Sous-épreuve : Physique-chimie-technologies Sous-épreuve : Sciences biologiques et cosmétologiques	U.31	6 2	écrite	2 h 30	écrite	2 h 30	écrite	2 h 30
	U.32	4	écrite	3 h 30	écrite	3 h 30	écrite	3 h 30
E4 Gestion et développement de l'entreprise Sous-épreuve : Gestion et relation clientèle Sous-épreuve : Mise en valeur des produits et des services	U.41	5 4	écrite	3 h 30	CCF 2 situations d'évaluation		écrite	3 h 30
	U.42	1	écrite	2 h	CCF 2 situations d'évaluation		écrite	2 h
E5 Épreuve professionnelle Sous-épreuve : Pratique esthétique Sous-épreuve : Techniques cosmétiques	U.51	7 5	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		pratique	2 h 45
	U.52	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		pratique	1 h 30
E6 Épreuve sur dossier	U.6	2	orale	35 min*	CCF 1 situation d'évaluation		orale	35 min*
EF1 Langue vivante étrangère (1)	UF.1		orale	0 h 20*	orale	0 h 20*	orale	0 h 20*
EF2 Art et maquillage	UF.2		orale	0 h 20*	orale	0 h 20*	orale	0 h 20*

(1) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

* Précédées d'un temps égal de préparation.

A **nnexe IV**

TABLEAU DE CORRESPONDANCES D'UNITÉS

BTS esthétique-cosmétique (arrêté du 29 juillet 1998)	BTS esthétique-cosmétique (présent arrêté)
U1 Français	U1 Culture générale et expression
U2 Langue vivante étrangère	U2 Langue vivante étrangère
U31 Sous-épreuve physique-chimie et U41 Sous-épreuve méthodologie-organisation-technologie	U31 Physique-chimie technologies
U32 Sous-épreuve biochimie-biologie et U 33 Sous-épreuve cosmétologie	U32 Sciences biologiques et cosmétologiques
U42 Sous-épreuve pratique esthétique	U51 Pratique esthétique
U43 Sous-épreuve techniques cosmétiques	U52 Techniques cosmétiques
U51 Gestion de l'entreprise	U41 Gestion relation clientèle
U52 Mise en valeur des produits et des services	U42 Mise en valeur des produits et des services
U61 Étude personnelle ou U62 Conseil négociation vente	E6 Épreuve sur dossier